

Paris le 02/12/2014

**Objet : résiliation de votre compte BOURSE DIRECT n°**

Bonjour Monsieur,

Le 14/11/2013, la France a signé un accord avec les Etats-Unis relatif à la loi dite "FATCA" (*Foreign Account Tax Compliance Act*).

L'enjeu de FATCA est le développement de l'échange automatique d'informations comme nouveau standard mondial pour lutter contre la fraude fiscale internationale.

L'accord FATCA fixe un cadre pour la mise en œuvre de l'échange automatique entre la France et les Etats-Unis et précise à cette fin l'ensemble des définitions et procédures en vue de mettre en œuvre le dispositif de manière homogène. Il décrit les informations qui doivent être obtenues et échangées d'une part par la France, d'autre part par les Etats-Unis, ainsi que le calendrier et les modalités pratiques.

Suite à la mise en application des dispositions de FATCA, Bourse Direct n'a malheureusement plus convenance à conserver des comptes de personnes résidentes aux USA ou présentant des signes d'américanité.

Nous vous demandons donc par la présente de bien vouloir transférer votre compte vers un autre établissement et ce avant le 02/01/2014. Ce transfert sera bien entendu effectué sans frais.

En pratique nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer une demande signée de transfert avec les coordonnées du compte destinataire (RIB espèces et titres le cas échéant).

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Cordialement,